



Compte-rendu CSE de la réunion du 25 et 26 mars

Pourquoi ce compte rendu !

Conscient de la lourdeur d'un PV et des délais d'approbation trop longs avant diffusion, le syndicat CGT met en place ce compte-rendu après chaque réunion CSE afin de faire un retour sur les points qui nous semblent importants.

Au menu du jour

Charge de travail : nous avons une bonne charge pour les 3 mois à venir à l'exception de la Normandie qui est encore une fois en reconstruction après l'arrivée d'un nouveau directeur.

Point positif dans le Sud-Ouest, avec des investissements humains et matériels à LACQ pour relancer l'activité tuyauterie. Ce que nous demandons depuis tant d'années et qui enfin a été entendu, nous continuerons dans cet objectif pour l'étendre à toute l'industrie et moderniser l'outil de travail.

CEGID

Après la mise en service courant janvier du nouvel outil de gestion, « CEGID » n'est toujours pas opérationnel. Malgré les alertes faites par le CSE suite à vos remontées, la direction nous dit que tout va mieux, ils sont dans le déni. N'hésitez pas à continuer de nous remonter toutes vos difficultés afin d'améliorer l'outil. Concernant le suivi des comptes, nous n'aurons rien de concret avant fin avril.



Arrêt de l'activité thermique Étoile sur Rhône

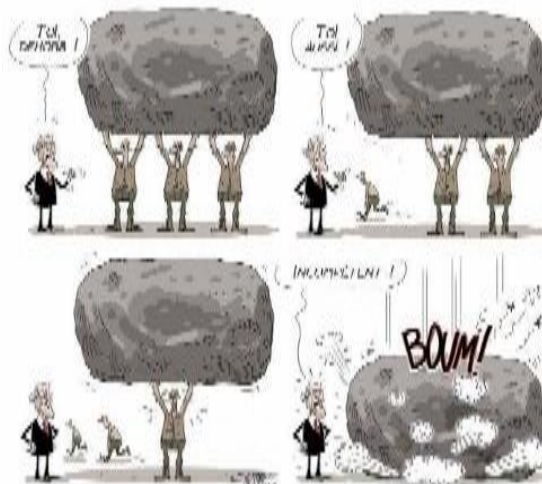
En effet après avoir voulu sous-traiter à outrance cette activité sans aucune maîtrise, la direction a décidé de fermer cette activité. Comme d'habitude ce sont les salariés qui en paient les conséquences. Si pour certains salariés le repositionnement se fait sans difficultés d'autres sont toujours dans le doute et le désarroi ! La direction enfonce le clou en émettant des propositions inappropriées et indécentes pour les garder dans l'entreprise !!!

« Avenant » heures supplémentaires

Suite au changement de la nouvelle CCN (Convention Collective Nationale), au-delà de 175 heures supplémentaires annuelles, l'entreprise est tenue de vous présenter un « **avenant** ». Nous tenons à vous informer non seulement que le signer n'est pas obligatoire mais qu'en l'absence de votre accord, si l'entreprise vous impose des heures supplémentaires au-delà de 175 heures, celles-ci seront majorées de 25% supplémentaire à la majoration habituelle (heure à 25% payées à 50%, heure à 50% payées à 75%). Nous avons demandé à la direction de ne pas tenir compte des avenants déjà signés par méconnaissance de cette nouvelle règle et par souci de loyauté envers les salariés. Nous vous recommandons de prendre connaissance de cette nouvelle règle en vous référant à la convention collective nationale métallurgie (article 99) via vos élus locaux.

Effectif

Depuis plusieurs années, l'effectif s'effondre et passe à 1039 salariés en CDI (petit rappel en 2019 nous étions 1900 salariés en CDI) Les chiffres parlent d'eux même ! malgré nos relances pour inverser cette courbe en chute libre, la direction ne fait rien pour inverser la situation ! jusqu'où veulent-ils aller ?



Activités sociales

Malheureusement, la baisse du nombre de salariés a pour conséquences la réduction du budget des activités sociales et culturelles, le CSE se voit dans l'obligation de réduire certaines activités. Nous avons sollicité la direction afin qu'elle mette la main à la poche pour assumer les conséquences de ses choix mais celle-ci semble insensible à notre requête.

*** Une nouvelle communication sera faite prochainement.**

Ecole des métiers

Une fois de plus, nous constatons le manque d'intérêt de « l'école des métiers » pour l'industrie. Lors d'un CQPM tuyauterie / soudure organisé à Biganos, les membres de la CSSCT locale ont malheureusement constaté que rien n'avait été préparé ni organisé allant jusqu'à mettre les stagiaires et les salariés en danger ! un nombre de vestiaires insuffisants, pas de local adapté pour la pratique, pas de raccordement électrique adapté, pas de cagoules ventilées et un système d'aspiration inadapté qui rejette les fumées de soudage dans l'atelier. Le CSE a demandé à la direction de faire les cours théoriques tant que les moyens ne sont mis en place pour préserver la santé des stagiaires.

DIVERS

Malgré une nouvelle demande à la direction de nous envoyer plus tôt le formulaire CET (Compteur Epargne Temps) afin de planifier nos congés payés avant fin mai ou de les mettre en compteur, la direction maintient l'envoi de ce formulaire comme d'habitude avec la fiche de paie du mois de mars.

N'hésitez pas à remonter vos remarques aux élus locaux CGT, nous sommes là pour vous représenter !



**N'OUBLIEZ PAS DE CONSULTER LE BLOG DE LA CGT : <http://www.cgt-endl-gdf-suez.com/>
Ou le Facebook ENDEL CSE Industrie et Energie**